

# Thi Kieu Ly PHAM

## REI (21) – *Les premières grammaires du vietnamien*

[1]

corpus de textes linguistiques fondamentaux

Notices Bibliographie Images Textes Articles

Recherche dans les articles de l'équipe CTLF  
| Actualité du CTLF | Actualité de la base d'articles | Fonctionnement du portail |

titre

auteur

rubrique

accès réservé

archive  
 non  oui

présentation  
 abrégée  détaillée

par titres  par rubriques  par dates

1 Pour citer cet article :

PHAM Thi Kieu Ly. «REI (21) – Les premières grammaires du vietnamien». *CTLF – Articles*. Colloque 'Refonte et extension internationale du CTLF: Corpus de textes linguistiques fondamentaux', Université Paris Diderot, UMR 7597, «Histoire des théories linguistiques», Programme Action structurante 2015-2018, 31 mai et 1er juin 2018. Mise en ligne le 01/10/2018 à l'adresse: <http://ctlf.ens-lyon.fr/documents/articles/colloque/REI-21.Vietnamien.pdf>.

# La grammatisation du vietnamien

**Thi Kieu Ly PHAM**  
**Doctorante, Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3**

## 1. Contexte historique

Expulsés complètement du Japon en 1614, les jésuites font escale à Macao, siège de l'administration de la Province du Japon de leur congrégation<sup>1</sup>, où le collège Saint-Paul<sup>2</sup> avait été fondé en 1594. Ils cherchent de nouvelles terres à évangéliser. Trois premiers missionnaires sont envoyés en Cochinchine<sup>3</sup>; ils y débarquent le 18 janvier 1615, recevant dans un premier temps l'aide de chrétiens japonais installés dans la ville de Faifo (de nos jours Hôï An). Peu de temps après leur installation, ils sont rejoints par deux autres missionnaires, Francisco De Pina, en 1617, puis Christoforo Borri<sup>4</sup>, en 1618. L'évangélisation du Vietnam s'inscrit donc dans la continuité de celle qui avait été entreprise au Japon, où les jésuites ont composé très tôt des grammaires du japonais (dès 1564 ou 1567. Cf. Zwartjes 2011, p. 93; Assunção & Masayuki eds., 2012).

Les jésuites suivent la méthode en vigueur dans la Compagnie pour l'apprentissage d'une nouvelle langue : la transcrire en caractères latins (la *romaniser*) et entreprendre sa description grammaticale. Ces efforts collectifs aboutissent notamment à l'édition en 1651 d'un dictionnaire et d'une première grammaire, parus à Rome, dans le même volume, le *Dictionarium annamiticum-lusitanum et latinum*, sous le nom d'Alexandre de Rhodes, un jésuite avignonnais (1593-1660)<sup>5</sup>.

### *Avant 1651*

Les jésuites installés en Cochinchine rencontrent cependant des difficultés à produire une description raisonnée de la langue locale. Francisco De Pina, chargé d'enseigner les langues aux missionnaires de Cochinchine, qui avait dirigé les études au collège de Macao entre 1611 et 1617 (Jacques 2002, p. 263-264), avait très tôt rédigé un vocabulaire, dès 1619. Mais dans

---

<sup>1</sup> La Province jésuite du Japon avait sous sa juridiction toutes les contrées d'Extrême-Orient : Goa (les jésuites s'y étaient installés dès 1542), le Japon proprement dit (1549), la Chine (1552), etc.

<sup>2</sup> Aussi nommé collège Madre de Deus.

<sup>3</sup> Au 17<sup>e</sup> siècle, le Vietnam est divisé en deux royaumes : le Tonkin et la Cochinchine. La Cochinchine est l'Annam de l'époque coloniale et le Centre du Vietnam actuel.

<sup>4</sup> Christoforo Borri ((1583-1632), entré dans la Compagnie de Jésus en 1601, s'installe en Cochinchine en 1616 et y demeure jusqu'en 1621.

<sup>5</sup> Ce dictionnaire est imprimé sous l'autorisation de la Propaganda Fide. Il s'agit à l'origine d'un dictionnaire bilingue vietnamien-portugais. Alexandre de Rhodes y adjoint la partie en latin à la demande de la Propaganda Fide.

un premier temps, il ne croyait pas possible de rédiger une grammaire du vietnamien, comme João Roiz<sup>6</sup> l'indique dans un de ses rapports :

vay tiãdo a limpo hum vocabulario em lugar de arte da q̄ aquella lingoa formalmête não he capaz, como també o não he a da China.<sup>7</sup>

[Ce père Pina] a réussi à faire un vocabulaire à la place de la grammaire qu'il ne pouvait pas faire, pas plus qu'en chinois.]

De Pina est ici influencé par l'opinion de Matteo Ricci selon laquelle le chinois n'a pas de grammaire (Brockey 2007, p. 247). Ce qu'il faut comprendre de la façon suivante : à la différence d'une langue comme le latin, les fonctions grammaticales n'ont pas en chinois de réalisation morphologique. De Pina pense de même en 1619 que le vietnamien n'a pas de grammaire.

Quelques années plus tard, en 1622 ou 1623, Francisco de Pina rédige néanmoins un rapport destiné à ses supérieurs dans lequel il indique qu'il est en train d'entreprendre la rédaction d'une grammaire :

Eu ja tento feito hũ tratadozinlo sobre a Orthographia, e toadas desta lingua, vou entrando pela Arte.<sup>8</sup>

[Pour ma part, j'ai déjà composé un petit traité sur l'orthographe et les tons de cette langue, et je suis en train de me mettre à la grammaire.<sup>9</sup>]

La mort précoce de De Pina, dans un naufrage, en décembre 1625, met un terme au projet. Faute de sources documentaires, on peut se poser la question de savoir si, en l'espace de deux ou trois ans, il aurait pu achever une grammaire complète de la langue vietnamienne. Quoi qu'il en soit, les rapports de ses confrères, celui de Fontes<sup>10</sup> et celui de Buzomi<sup>11</sup>, annonçant sa mort, n'indiquent pas qu'il ait réussi à mener à bien ses travaux linguistiques.

Les jésuites conçoivent le projet d'élargir au Tonkin leur zone d'évangélisation et deux premiers missionnaires, Baldinotti<sup>12</sup> et Piani, y débarquent en 1626<sup>13</sup>. Le projet de traduire les livres chrétiens en langue annamite et d'apprendre la langue figure souvent dans leurs rapports<sup>14</sup>. Mais aucune référence à la rédaction ou l'existence d'une grammaire n'apparaît dans les rapports des deux collections Jap-Sin et Jesuítas na Ásia. Lorsque Gaspar do Amaral<sup>15</sup> et Antonio de Fontes<sup>16</sup> sont à nouveau envoyés au Tonkin en février 1631, ils parviennent à rédiger un vocabulaire en 1634 :

se fizerão alguns tratados provirtozos na lingoa da terra. O padre Antonio de Fontes verteo as duas explicaçoens do credo e sacramentos do Padre Bellarmino, fizeram se mais as vidas dos

<sup>6</sup> João Roiz ou João Rodrigues (1562-1633), auteur d'un *Arte da lingoa de Iapam* publié à Nagasaki en 1604.

<sup>7</sup> Archivum Romanum Societatis Iesu (ARSI), Jap-Sin. 71, f. 002.

<sup>8</sup> Biblioteca da Ajuda (BA), Jesuítas na Ásia, vol. 49-V-7, f. 414v.

<sup>9</sup> Transcription et traduction de Roland Jacques 2002, p. 134.

<sup>10</sup> ARSI, Jap-sin 72, f. 79r ; António de Fontes, né en 1569 à Lisbonne, entré dans la compagnie de Jésus en 1584, s'installe en Cochinchine de 1624 à 1630, puis au Tonkin de 1631 à 1648.

<sup>11</sup> ARSI, Jap-Sin 68, fl. 28r-29v ; Francesco Buzomi (1576-1639), jésuite italien, envoyé à Macao en 1608, arrive en Cochinchine en 1615 et y demeure jusqu'en 1639.

<sup>12</sup> Giuliano Baldinotti (1591-1631), né à Pistoia, ordonné à Rome en 1609, part pour Goa, puis Macao en 1622. Il séjourne au Tonkin en 1626 puis retourne à Macao la même année.

<sup>13</sup> ARSI, Jap-Sin 80, f. 001-002v ; Alexandre de Rhodes 1651, p. 119.

<sup>14</sup> BA, Jesuítas na Ásia, 49-V-31, f. 120v, 308v, 357v ; ARSI, Jap-Sin 71, f. 009-010.

<sup>15</sup> Gaspar do Amaral (1594-1646), jésuite portugais, débarque au Tonkin une première fois en 1629 et y retourne en 1631. Il est nommé vice-provincial de la Province du Japon en 1640.

<sup>16</sup> Antonio de Fontes (1569-1648), jésuite portugais, s'installe en Cochinchine en de 1624 à 1629, puis au Tonkin à partir de 1631.

doze Apostolos, e a des Paulo, e p<sup>a</sup> os Padres que denovo vierão, hum vocabulario copiozo da lingoa.<sup>17</sup>

[Nous avons fait quelques traités en langue locale. Le père Antonio de Fontes a traduit les deux explications du credo et des sacrements du Père Bellarmin, nous avons également rédigé la vie des douze apôtres et celle de Paul. Et pour les pères qui viendront, [nous avons rédigé] un riche vocabulaire de la langue.]

## 2. Les données

Entre 1651-1919, on relève : 4 grammaires écrites en latin dont une en manuscrit ; 83 grammaires écrites en français dont la première est publiée en 1855 ; 57 grammaires écrites en vietnamien romanisé dont la première est publiée en 1867.

### 2.1. Les grammaires du vietnamien décrites dans le CTLF au 1er juin 2018

- *Linguae Annamiticae seu Tunchinensis brevis Declaratio* d'Alexandre de Rhodes (1651). CTLF-4801
- *Grammaticae compendium* de Jean Louis Taberd (1838). CTLF-4802
- *Notice sur la langue annamite* de Léon de Rosny (1855). CTLF-4803
- *Vocabulaire Français-Annamite et Annamite-Français, précédé d'un traité des particules annamites* d'Aubaret (1861) CTLF-4804
- *Abrégé de la grammaire annamite de Truong, Vĩnh Ký* Jean Baptiste (1867). CTLF-4805

### 2.2. Liste prévisionnelle des notices de grammaires vietnamiennes

- Aubaret, Gabriel. *Grammaire de la langue annamite*. Paris, Impr. impériale, 1864.
- Jourdain, Denis. *Grammaire française-annamite*. Saigon, Imprimerie du Gouvernement, 1872.
- Caspar, Louis. *Notions pour servir à l'étude de la langue annamite*. Tân Định, Imprimerie de la Mission, 1878.
- Truong, Vĩnh Ký Petrus. *Grammaire de la langue annamite*, Saigon, Bản in Nhà-Hàng, C. Guillard et Martinon, 1883.
- Diguët, Edouard. *Éléments de grammaire annamite*, Paris, Imprimerie nationale, 1892.
- Grammont, Maurice & Lê, Quang Trình. *Études sur la langue annamite*, Paris, Imprimerie nationale, 1912.

Notre corpus est constitué par les ouvrages grammaticaux les plus représentatifs, composés en latin puis en français, par les missionnaires de diverses congrégations, les administrateurs coloniaux et les auteurs vietnamiens entre 1651 et 1919. L'objectif est de montrer dans un premier temps comment le modèle de la grammaire latine opère dans l'œuvre de grammatisation du vietnamien, en mettant l'accent sur les spécificités de la langue vietnamienne, telles que les missionnaires les ont dégagées. Nous passons dans un deuxième temps en revue les ouvrages grammaticaux rédigés en latin et en français, afin de mettre en évidence les effets de la transition du modèle latin vers le modèle français dans la description de la langue et en particulier l'évolution de la conception des parties du discours dans les ouvrages grammaticaux du vietnamien pendant toute la période considérée.

---

<sup>17</sup> BA, Jesuítas na Ásia, 49-V-31, f. 308.

### 3. La *Linguae Annamiticae seu Tunchinensis brevis Declaratio* d'Alexandre de Rhodes (1651)

#### 3.1. Objectifs généraux de l'auteur et l'intérêt de l'ouvrage

Alexandre de Rhodes affirme dans son avis au lecteur que cette grammaire n'est pas seulement destinée aux pères européens, mais qu'elle est aussi un outil pour les Annamites, afin qu'ils apprennent le latin. En réalité, son objectif a été à moitié atteint : cette grammaire a été un outil d'apprentissage pour les pères européens. Quant aux Annamites, ils n'ont pas eu d'occasion d'apprendre le latin avec les jésuites. De fait, cette grammaire d'A. de Rhodes est la première description de la langue vietnamienne publiée.

La première partie de l'ouvrage a pour but de donner des notions générales sur la langue et la méthode d'apprentissage, d'expliquer le choix des graphies empruntées aux écritures des langues européennes pour les adapter aux sons et aux tons de la langue annamite, diacritiques compris.

#### 3.2. Influence subie

Les références grammaticales dont s'inspire Alexandre de Rhodes pour composer la *Linguae Annamiticae declaratio* doivent être étudiées selon des critères de comparaison différents : classement des parties du discours, structure de la grammaire, modèle éventuel d'autres grammaires des langues asiatiques aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles.

Pour les jésuites, la grammaire de Manuel Álvares, *De Institutione Grammatica libri tres* (l'*Ars Maior*), a été publiée pour la première fois en 1572 et une autre « première » édition de la grammaire de Manuel Álvares, imprimée à Lisbonne en 1573 (l'*Ars Minor*), qui était la principale source des grammaires jésuites missionnaires (Kemmler 2015, 2016). Compte tenu de l'ordre de classification des parties du discours de la *Linguae Annamiticae declaratio* : nom, pronom, verbe, prépositions, adverbes, interjections et conjonctions, Alexandre de Rhodes suit les catégories de l'*Ars Minor*, à l'exception du participe que Rhodes considère absent du vietnamien.

En ce qui concerne la structure de l'ouvrage, le fait qu'Alexandre de Rhodes classe les quatre parties de discours (prépositions, adverbes, interjections et conjonctions) au septième chapitre sous le titre « les parties indéclinables » rappelle l'organisation de l'*Ars Prisciani*, Priscien séparant les parties du discours selon qu'elles sont déclinables ou indéclinables.

Parmi les modèles de la grammaire des langues exotiques, la *Linguae Annamiticae declaratio* montre des points communs avec l'*Arte da lingua de Iapam* de João Rodrigues, publiée en 1604. Rodrigues explique la nature invariable des noms japonais ; il présente ensuite la formation du genre et du nombre des noms japonais :

Les noms japonais sont indéclinables : un seul mot sert à exprimer le singulier et le pluriel. On distingue les nombres et les cas, soit par certaines particules, qui se placent après le nom, soit par l'accord de ce dernier avec l'antécédent et le conséquent, soit par ce que veut le verbe qui les régit. (M.C. Landresse. 1825, p. 11 [Rodrigues 1604])

De même, les caractéristiques du nom vietnamien décrites dans la *Linguae Annamiticae declaratio* rappellent les points similaires de celles des noms japonais :

Plurale & singulare ex adiunctis antecedentibus & consequentibus colligitur ; neque enim in nominibus sunt ullae declinationes, vel numeri, vel casus, aut etiam ullae differentiae generum masculini, aut foeminini, aut etiam neutrius. (Rhodes 1651, p. 11)

[Pour exprimer le pluriel ou le singulier, il faut rajouter les particules avant ou après. Il n'y aucune déclinaison pour les noms de cette langue, qu'il s'agisse du nombre ou genre (masculin ou féminin ou neutre).<sup>18</sup>]

En effet, Alexandre de Rhodes a probablement eu sous les yeux ces différentes grammaires dont il se serait inspiré pour rédiger la *Linguae Annamiticae declaratio*.

### 3.3. Les particularités du vietnamien

La particularité des langues chinoise et annamite est l'existence de tons. Afin de comprendre parfaitement cette particularité en ce qui concerne la langue annamite, A. de Rhodes consacre les deux premiers chapitres de la *Linguae Annamiticae* (et non un seul comme à l'accoutumé) à rendre compte du système graphique qu'il utilise. Le chapitre supplémentaire est en effet réservé à la question des tons et des signes diacritiques qui les représentent, particularités inconnues des langues européennes alors décrites. Ces spécificités avaient déjà été identifiées comme telles par les linguistes missionnaires en ce qui concerne le chinois et prises en compte dans leurs premiers essais de romanisation de cette langue.

### 3.4. Les parties du discours

L'auteur présente les sept parties du discours de la façon suivante : les noms, les adjectifs et certains adverbes (ceux qui permettent de marquer le superlatif, par exemple) font partie du troisième chapitre sous le titre général de *nomen* (le nom). Les pronoms occupent deux chapitres : le quatrième est consacré aux pronoms personnels et le cinquième aux autres pronoms, les relatifs et les interrogatifs. Le sixième chapitre traite du verbe, des modes et des temps et le septième, intitulé « les autres parties du discours », des prépositions, des adverbes, des interjections et des conjonctions. Le dernier chapitre vise à expliquer quelques règles relatives à la syntaxe. Il n'y a pas de chapitre sur le participe, car, selon A. de Rhodes, il n'existe pas en langue annamite.

## 4. Le *Grammaticae compendium* de Jean Louis Taberd (1838)

### 4.1. Contexte

Les Missions Étrangères (ME) sont créées en 1658. Les premiers vicaires apostoliques sont envoyés en Asie ayant pour but de former le clergé autochtone ; le collège général et les collèges locaux sont installés. Les prêtres des ME ont eu l'avantage de prendre le relais sur un terrain bien préparé par les jésuites, surtout en matière linguistique. Car les premiers missionnaires jésuites avaient, en effet, poussé assez loin leurs études sur la description du pays, des mœurs, des coutumes et de la langue... de plus, ils avaient imprimé certains ouvrages destinés à être distribués aux missionnaires avant leur départ sur le terrain.

Suite à l'arrivée des Missions Étrangères en 1663 ayant pour but de former un clergé autochtone, Pierre Langlois (1640-1700) annonce dans son rapport en 1674 (AME, V. 860, p. 14) que cette grammaire de Rhodes n'est pas commode et qu'il a traduit l'ouvrage *Apparat françois et latin, tiré de Cicéron et de tous les meilleurs auteurs* (1669) du père Antoine Louis Lebrun en vietnamien.

### 4.2. Biographie de l'auteur

Jean Louis Taberd (1794-1840) est né à Saint Etienne, ordonné prêtre en 1817 et envoyé en mission en Cochinchine en 1820. Il est nommé en 1827 évêque d'Isauropolis et vicaire apostolique de la Cochinchine. En 1835, Taberd a recopié, avec quelques rectifications, les deux dictionnaires annamite-latin et latin-annamite composés par Mgr Pigneaux de Béhaine et

---

<sup>18</sup> Traduction d'Alix Bourgeois et de Viviane Griveau-Genest.

ses élèves en 1772-1773. Il est allé à Serampore en Inde pour s'occuper de la publication des deux ouvrages en 1838 : *Dictionarium Annamatico Latinum* et *Dictionarium Latino Annamiticum*.

La grammaire de Taberd qui fait l'objet de notre étude est celle attachée au *Dictionarium Annamatico Latinum*. Il s'agit de la première grammaire du vietnamien publiée par un père des Missions Étrangères. Cette grammaire est écrite en latin conformément à la politique linguistique des Missions Étrangères, depuis le 17<sup>e</sup> siècle, dans le but de former un clergé autochtone. Le latin, langue liturgique, est aussi considéré comme langue véhiculaire du collège général placé sous l'autorité des vicaires apostoliques.

#### 4.3. Objectifs de l'auteur

Dans l'avertissement, Taberd indique que son but était de venir en aide aux missionnaires venus pour annoncer l'évangile dans l'empire d'Annam, aux séminaristes indigènes et aux personnes s'appliquant à l'étude des langues étrangères. Pour l'utilité des voyageurs et des commerçants, il a ajouté en supplément un vocabulaire anglais, français, latin et cochinchinois.

Taberd explique qu'il s'efforce de fournir des explications aux apprenants afin qu'ils puissent prononcer correctement les sons des lettres, voyelles et consonnes.

#### 4.4. Structure de l'ouvrage

Cette grammaire comprend quatre parties :

- *Litterarum anamiticarum ex ordine disposita series*
- *Proœmium*
- *Grammaticae compendium*
- *Tractatus de variis particulis et pronomibus ad elegantem linguae anamiticae elocutionem utilissimis*

L'auteur justifie l'ajout de cette troisième partie pour rendre compte des diverses particules et pronoms que les locuteurs utilisent régulièrement. Cette partie de vocabulaire vise à aider les apprenants à parler à l'annamite « de façon élégante ».

#### 4.5. Influence subie

Les parties de discours sont au nombre de neuf dans la grammaire de Taberd :

Omnes voces variarum linguarum ad novem genera ordinarie reduci possunt ; scilicet, Nomen, Adjectivum, Pronomen, Verbum, Participium, Adverbium, Praepositio, Conjunctio, et Interjectio. (Taberd 1838, p. IX)

[Dans des langues variées, tous les mots peuvent être ordinairement rapportés à neuf catégories, à savoir : nom, adjectif, pronom, verbe, participe, adverbe, préposition, conjonction et interjection.<sup>19</sup>]

Le fait que l'auteur mentionne neuf parties de discours dont l'adjectif rappelle l'ouvrage les *Elémens de la grammaire latine à l'usage des collèges* (1779) de Lhomond. Cette influence subie de la grammaire de Taberd est tout à fait évidente, car « Les *Elémens* ont connu de très nombreuses rééditions et adaptations jusqu'en 1870. En France, ils ont constitué la grammaire latine de référence pendant près d'un siècle, servant de base à l'élaboration de manuels de thème latin. » (Colombat 1999, p. 166).

---

<sup>19</sup> Traduction de Gabriel Aubaret (1861) et revue par Viviane Griveau-Genest.

#### 4.6. Le participe

Il est curieux de constater que Taberd a mentionné les participes parmi les parties du discours. Il convient de rappeler que de Rhodes affirme l'absence de cette partie du discours en langue annamite.

In participio praeterio *amatus, amata, amatum*, dicitur, đã chịu mến. In participio futuro *amandus, amanda, amandum*, dicitur, kẻ sẽ chịu mến, vel sẽ phải chịu mến. In supino *amatu*, dicitur cho đặng chịu mến, vel mà mến.

Quae pertinent ad participa iam fuerunt dicta loquendo de verbo sive activo sive passivo; unum superest de participio absoluto, sic igitur plerumque licet dicere; v.g. me vel illo loquente, tôi hay là người những mảng nói; coenâ factâ, khi ăn cơm tối đoạn. (Taberd 1838, p. XI)

[Le participe *amatus, amata, amatum* se dit đã chịu mến. Le participe futur *amandus, amanda, amandum* se dit kẻ sẽ chịu mến ou sẽ phải chịu mến. Le supin *amatu* se dit cho đặng chịu mến ou mà mến.

Les aspects relevant du participe ont déjà été abordés dans la présentation du verbe actif ou passif. Il reste à aborder un point concernant le participe absolu : la plupart du temps, on dit ainsi par exemple 'alors que je parle' tôi hay là người những mảng nói et 'une fois la table dressée' khi ăn cơm tối đoạn.]

Les exemples figurant dans la partie du participe montrent que l'auteur traduit les exemples du participe latin en annamite : il s'agit ainsi d'un exercice de thème. Taberd forge des concepts et des catégories *ad hoc* du latin au vietnamien. Toutefois, le mot 'đoạn' que Taberd emploie pour traduire le participe absolu est apparu dans la *Linguae annamiticae* d'A. de Rhodes sous un autre aspect. Ce dernier l'emploie pour expliquer le passif en vietnamien :

Passiva propria non dantur: impersonale possumus dicere, đõạn, actum est, ut việc này đã đõạn, hoc opus iam actum est. (Rhodes 1651, p. 26)

[On ne trouve pas de passif à proprement parler. Mais on peut s'exprimer selon un tour impersonnel, comme *đõạn* (đoạn) / 'c'est fait', par exemple *việc này đã đõạn* (đoạn) / 'ce travail est terminé'.]

Pourquoi les deux grammairiens missionnaires ont-ils des points de vue différents concernant le participe ?

Le participe est une partie de discours qui occupe une place variable dans la tradition grammaticale gréco-latine. Alors que Donat le place en 5<sup>e</sup> position, derrière le nom, le pronom, le verbe et l'adverbe, Priscien, suivant la grammaire alexandrine, le classe en troisième position, après le verbe et le nom, et en fait un dérivé du verbe :

Le participe est une partie du discours qui peut être prise à la place du verbe, dont il dérive naturellement, qui a le genre et le cas, à la manière du nom, et qui présente les accidents du verbe à l'exception de la personne et du mode. (trad. A. Díaz Villalba 2017, p. 201)

La différence entre de Rhodes et Taberd à cet égard provient de la méthode choisie par deux grammairiens missionnaires : de Rhodes envisage un exercice de version tandis que Taberd suit l'exercice de thème. A. de Rhodes traduit les exemples du vietnamien en latin et, parce que le verbe du vietnamien n'est pas conjugué, sa dérivation n'existe pas. C'est la raison pour laquelle de Rhodes prétend que le vietnamien n'a pas de participe :

Participiis haec lingua caret : eorum loco utuntur uerbo cum particulis significantibus qui quae quod ut, ai iêo, qui amat idest amans: kẻ iêo, qui amant, idest amantes. (Rhodes 1651, p. 26)

[Cette langue n'a pas de participes : pour y suppléer, on se sert du verbe avec des particules signifiant *qui, quae, quod*, par exemple *ai iêo* (yêu) / 'qui aime', *aimant, kẻ iêo* (yêu) / 'qui aiment, (eux) aimant'.]

De fait, la méthode choisie des deux grammairiens missionnaires conduit à des résultats différents dans l'analyse du participe dans les grammaires vietnamiennes.



#### 4.7. *Les parties du discours*

En ce qui concerne la mise en ordre des chapitres, cette grammaire de Taberd est différente de celle d'A. de Rhodes. Celui-ci s'appuie entièrement sur les cas et les parties déclinales et indéclinables pour classer les chapitres. Toutefois, dans le *Grammaticae Compendium* de Taberd, la disposition est ainsi décrite : nom, genre, nombre, cas, adjectif, pronom, verbe, participe, adverbe, préposition, conjonction, interjection. La grammaire de Taberd contient donc douze chapitres car l'auteur traite le nombre, le genre, le cas dans des chapitres indépendants.

#### 4.8. *Influence de la grammaire française*

Bien que Taberd ait fait remarquer que la langue annamite ne possède pas de cas comme le latin, il tente tout de même d'appliquer le système casuel à la description du nom, s'inscrivant là aussi dans la pure tradition de la grammaire latine étendue. C'est-à-dire dans l'ordre traditionnel : nominatif, génitif, datif, accusatif, vocatif et ablatif.

L'auteur aborde la question du nom suivie, dans l'ordre, par des considérations sur le genre, le nombre et les cas. Comme l'indique Bouard à propos des grammaires du français publiées à la même époque : « le chapitre sur les cas suit les chapitres sur les noms, sur le nombre et sur le genre, comme un changement supplémentaire affectant les noms et indiquant les divers rapports que les choses ont les unes avec les autres » (Bouard 2007, p. 188). Dans le paragraphe que Taberd consacre au nom, nous voyons donc apparaître une double référence : la référence latine au système casuel et la référence française au classement des propriétés du nom.

### **5. La grammaire de Gabriel Aubaret**

#### 5.1. *Contexte et biographie de l'auteur*

L'attaque de l'armée française en 1858, puis à Saigon fait changer la situation. Les administrateurs coloniaux ont besoin des grammaires écrites en français pour apprendre le vietnamien.

Louis Gabriel Galdéric Aubaret est un marin, diplomate, polyglotte français. Entré à l'École navale, il a fait la campagne de Chine et de Cochinchine. Il s'embarqua pour l'Extrême Orient en 1858 en tant que lieutenant de vaisseau et fut le premier consul de France de Bangkok. À la demande de M. Le Vice-Amiral Charner, commandant en chef des forces navales françaises d'Indochine, il a composé le *Vocabulaire Français-Annamite et Annamite-Français, précédé d'un traité des particules annamites*, imprimé en 1861 à Bangkok.

#### 5.2. *Intérêt général*

Aubaret formule quelques remarques d'ordre général sur la langue et la grammaire du vietnamien :

La grammaire annamite se réduit à très peu de chose, l'absence de déclinaison et de conjugaison en rend la première partie très simple. La syntaxe sera plus particulièrement apprise dans le traité des particules. C'est à l'aide de ces monosyllabes que la langue annamite, semblable en cela à la langue chinoise, supplée au manque de temps et de modes, et donne au discours une liaison presque égale à nos langues européennes. (Aubaret 1861, p. IX)

Cette grammaire d'Aubaret est représentative d'un moment de transition entre le recours au modèle latin et au français dans la description du vietnamien. Mais ce n'est pas une rupture brutale : Aubaret traduit la grammaire de Taberd du latin en français comme Le Grand de la Liraye l'a confirmé :

M. Aubaret s'étant donné la peine de traduire du grand dictionnaire de Mgr. Taberd, l'Abrégé de grammaire et le Traité des particules, qui précèdent le double vocabulaire qu'il vient de faire imprimer à Bang-kok. (Le Grand de la Liraÿe 1868, p. 9)

Il ne s'agit pas toutefois d'une traduction fidèle. Le texte de Taberd est, selon les passages, enrichi ou simplifié, s'agissant notamment des parties du discours.

### 5.3. Structure de l'ouvrage

Cette grammaire se trouve dans l'introduction du *Vocabulaire Français-Annamite et Annamite-Français*. La première partie traite de l'origine de la langue annamite puis explique les tons de cette langue (p. I-III). Ensuite, on a les voyelles (p. III-V) et les consonnes (p. V-VIII), puis un abrégé de grammaire (p. IX-XVI) et un traité des particules (p. XVII-XCV).

Aubaret consacre sept pages (p. IX-XVI) à l'analyse des parties du discours. Ces pages comprennent l'étude des substantifs assortie de remarques sur l'expression du genre, du nombre et des cas (p. IX-XI). Ensuite, Aubaret présente des explications sur les adjectifs et les pronoms (p. XI-XIII). Les verbes occupent deux pages (p. XIV-XV). Les adverbes, prépositions, conjonctions et interjections se trouvent à la fin de la grammaire (p. XV-XVI).

### 5.4. Un double noyau théorique

Aubaret n'a pas traduit fidèlement le chapitre de verbe de la grammaire de Taberd : nous ne trouvons dans le texte d'Aubaret ni subjonctif passé, ni subjonctif futur, ni infinitif parfait, ni gérondif, ni supin, ni participe. L'auteur explique cette abréviation :

Ce sont là des formes peu employées, les temps principaux suffisent pour l'intelligence du discours. (Aubaret 1861, p. XV)

L'intérêt de ce travail est que l'auteur introduit d'emblée, dans sa description, l'esprit de la grammaire française en notant par exemple qu'il n'existe pas d'article dans la langue annamite.

L'article n'existe pas dans cette langue. (Aubaret 1861, p. IX)

Les substantifs n'ayant pas d'article forment d'eux même le singulier. (Aubaret 1861, p. X)

Par cette traduction ou réédition d'Aubaret, nous voyons ultérieurement dans les grammaires écrites en français des grammairiens coloniaux ou missionnaires les remarques sur l'article en vietnamien.

### 5.5. Synthèse

La grammaire d'Aubaret est la première grammaire vietnamienne écrite en français et mise en utilisation en Cochinchine suite à l'ouverture de l'école des Interprètes à Saigon en 1861. Cet ouvrage témoigne de la transition entre deux traditions linguistiques : les grammaires en métalangage latin et celles en métalangage français. L'esprit de la grammaire française est aussi introduit dans ce travail.

## Bibliographie

### Sources premières

Archivum Romanum Societatis Iesu (ARSI), Jap-Sin 68, f. 28r-29v; Jap-Sin. 71, f. 002, 009-010; Jap-sin 72, f. 79r ; Jap-Sin 80, f. 001-002v.

Biblioteca da Ajuda (BA) – collection Jesuítas na Ásia, vol. 49-V-7, f. 414v ; vol. 49-V-31, f. 120v, 308r-v, 357v.

Archives des Missions Etrangères (AME), vol. 860, p. 14.

### Bibliographie secondaire

Assunção, Carlos & Toyoshima Masayuki (ed.). 2012. *Emmanuelis Aluari e Societate Iesu de Institutione Grammatica Libri Tres. Coniugationibus accessit interpretatio Iaponica. In collegio Amacusensi Societatis Iesu cum facultate superiorum. Anno MDXCIII*, Tokyo, Yagi Bookstore.

Aubaret, Gabriel. 1861. *Vocabulaire Français–Annamite, Précédé un abrégé de grammaire et d'un traité des particules*, Bangkok, Imprimerie de la Mission Catholique.

Bouard, Bérengère. 2007. *Structure de la proposition et construction verbale : régime, complément et transitivité, dans les grammaires françaises, 1651-1863*, thèse de doctorat en linguistique, Université Paris-Diderot - Paris VII.

Brockey, Liam Matthew. 2007. *Journey to the East. The Jesuit mission to China 1579-1724*, Cambridge, MA & London, The Belknap Press of Harvard University Press.

Colombat, Bernard. 1999. *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'âge classique. Théorie et pédagogie*, Grenoble, ELLUG (Presses de l'Université Stendhal).

Díaz Villalba, Alejandro. 2017. *Le participe dans les grammaires des langues romanes (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Histoire comparée d'une classe grammaticale*, thèse de Doctorat en Sciences du langage, sous la dir. du Prof. Jean-Marie Fournier, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3.

Jacques, Roland. 2002. *L'œuvre de quelques pionniers portugais dans le domaine de la linguistique vietnamienne jusqu'en 1650*, Bangkok, Orchid Press.

Kemmler, Rolf. 2015. « The first edition of the ars minor of Manuel Álvares' *De institutione grammatica libri tres* (Lisbon, 1573) », *Historiographia Linguistica* 42(1), p. 1-20.

Kemmler, Rolf. 2016. « The Role of the Vernacular in the First Two Editions of Manuel Álvares' ars minor (Lisbon, 1573 and 1578) », *Philologica Jassyensia* 23, p. 57-67.

Le Grand de la Liraye, Théophile-Marie. 1868. *Dictionnaire élémentaire annamite-français*, Saigon, Imprimerie impériale.

Lhomond, Charles-François. 1779. *Les Eléments de la grammaire latine à l'usage des collèges*, Paris, Colas.

Rhodes, Alexandre. 1651. « *Linguae annamiticae seu tunchinensis brevis declaratio* », *Dictionarium Annamiticum Lusitanum et Latinum*, Romae, Ope Sacrae Congregationis de Propaganda Fide.

Rodrigues, João. 1604. *Arte da lingoa de Iapam*, Nagasaki. Trad. fr. par M.C. Landresse. 1825. *Les éléments de la grammaire japonaise*, Paris, Société Asiatique.

Taberd, Jean Louis. 1838. *Dictionarium anamitico-latinum*, Serampore, ex typis J.-C. Marshman.

Zwartjes, Otto. 2011. *Portuguese missionary gramamrs in Asia, Africa and Brazil, 1550-1800*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins.